

Cote du document:	<u>EB 2008/95/R.57</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>23 a)</u>
Date:	<u>4 novembre 2008</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Demande d'admission à la qualité de membre non originaire

Conseil d'administration — Quatre-vingt-quinzième session
Rome, 15-17 décembre 2008

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec la responsable du FIDA ci-après:

Helen Terry

Responsable du Bureau des relations avec les États membres et du protocole

téléphone: +39 06 5459 2096

courriel: h.terry@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs

téléphone: +39 06 5459 2374

courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Recommandation pour approbation

1. Par une lettre en date du 1^{er} octobre 2008 communiquée par voie électronique le 2 octobre 2008, le Gouvernement de la République des Îles Marshall a demandé à être admis à la qualité de membre du Fonds international de développement agricole, conformément aux articles 3.1 a), 3.2 b) et 13.1 c) de l'Accord portant création du FIDA.
2. Le Conseil d'administration est par conséquent invité à recommander au Conseil des gouverneurs d'approuver la demande d'admission à la qualité de membre présentée par la République des Îles Marshall.